

OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

1^{RE} ADDITION
AU BREVET D'INVENTION
N° 502.120

XI. — Arquebuserie et artillerie.

N° 22.111

4. — ARMES DIVERSES ET ACCESSOIRES.

Système de grenade à main.

M. CÉLESTE BESOZZI résidant en Italie.

(Brevet principal pris le 10 mars 1915.)

Demandée le 13 septembre 1915, à 15^h 25^m, à Paris.

Délivrée le 7 décembre 1920. — Publiée le 13 mai 1921.

[Certificat d'addition dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'art. 11 § 7 de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902].

Le brevet principal a trait à une grenade à main caractérisée par :

1° Une enveloppe de forme ovoïde, constituée par deux coquilles, de préférence en fonte de fer, vissées l'une sur l'autre et comportant des lignes de rupture à l'extérieur pour faciliter la fragmentation lors de l'explosion.

2° Un dispositif de mise de feu comportant une amorce à dynamite, un bout de cordeau de Bickford et une allumette spéciale de phosphore amorphe protégée contre l'action de la pluie et de l'humidité par un enrobage convenable.

Cette addition a pour but de rattacher au brevet principal une variante de la grenade à main que l'on vient de rappeler.

Cette variante est caractérisée notamment par l'application à ce système de grenade d'un tube porte-mèche recouvert par un chapeau protecteur amovible que l'on enlève par une simple traction au moment de se servir de la grenade.

Cette variante va être décrite ci-après en référence au dessin annexé, dans lequel :

La fig. 1 représente cette variante de grenade en élévation ;

La fig. 2 montre la même grenade en coupe verticale ;

La fig. 3 représente à part le porte-mèche découvert ;

La fig. 4 montre le chapeau à part.

Comme on le voit dans ce dessin, cette variante de grenade *a* de forme ovoïde de préférence est fondue d'une seule pièce et présente sur toute sa surface des lignes de rupture *a'* destinées à régulariser sa fragmentation.

A la partie supérieure, la grenade est percée d'un œil taraudé *b* dans lequel on visse le tube porte-mèche *c*.

La mèche est constituée par un bout de cordeau de Bickford *d* terminé à sa partie supérieure par une perle de phosphore amorphe *e* protégée contre l'action de la pluie et de l'humidité par un enrobage convenable. Cette perle est en outre couverte par un chapeau *f* engagé à frottement doux sur le collet *c'* du tube porte-mèche *c*.

A sa partie moyenne le bout de cordeau *d* est engagé dans un petit tube de caou-

tehouc *g* de façon à retenir ce cordeau à l'intérieur de la grenade.

A sa partie inférieure, le bout de cordeau pénètre dans une amorce à dynamite *h*.

5 Enfin, la grenade est remplie d'une matière explosive convenable *i* par un trou *j* ménagé à sa partie inférieure. Ce trou est ensuite fermé à l'aide d'un bouchon à vis *k*.

10 Lorsque le soldat veut lancer cette grenade, il enlève le chapeau *f* et avec le frotoir fixé autour de sa main il détermine l'inflammation de la perle de phosphore amorphe *e* qui allume ensuite le bout de cordeau de Bickford.

15 Ceci fait, le soldat jette la grenade sur l'ennemi, le dispositif fusant fonctionne pendant la durée du trajet, quand cette grenade

arrive sur l'ennemi. le dispositif fusant fait détoner l'amorce à dynamite ainsi que la charge d'explosif. 20

RÉSUMÉ.

Cette addition a pour but de rattacher au brevet principal du 10 mars 1915 une variante de la grenade à main objet de ce brevet, cette variante étant caractérisée notamment par l'application à ce système de 25 grenade d'un tube porte-mèche recouvert par un chapeau protecteur amovible que l'on enlève par une simple traction au moment de se servir de la grenade. 30

BESOZZI.

Par procuration :

L. CHASSEVENT.

Fig. 1.

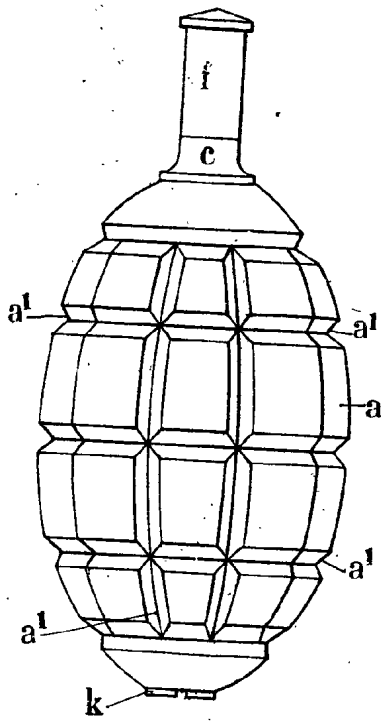


Fig. 2.

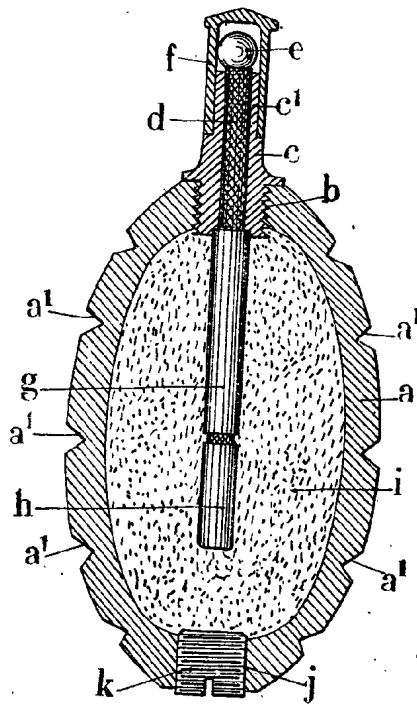


Fig. 3.

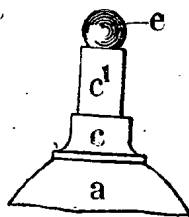


Fig. 4

